

# **TROIS ASPECTS DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE...**

Les masses sont surtout attentives aux avantages immédiats que leur procurent le syndicalisme et les cadres syndicaux actuels, comme les politiciens socialistes n'ont conservé d'une doctrine, qui forme un tout, que cet aspect élémentaire qui, s'il n'est pas prolongé, conduit les travailleurs vers une impasse. Les uns et les autres ont tort; trois événements pris dans l'actualité politique le démontrent clairement.

## **Le travaillisme!**

La tentative de Defferre vient d'échouer et tous les syndicalistes ne peuvent que s'en réjouir. Pour Defferre, il s'agissait d'associer aux partis qu'ils prétendait fédérer, les organisations syndicales. Et déjà on voyait dans le mouvement syndical et à travers certains responsables ouvriers, un courant se dessiner qui avait pour but de placer le mouvement ouvrier à la remorque et dans la dépendance du parti majoritaire à créer. La revendication aurait alors dépendu du caractère du parti au pouvoir et rapidement le syndicalisme n'aurait plus été qu'une annexe du gouvernement «socialiste». L'exemple anglais devait ouvrir les yeux aux ouvriers syndiqués. En Angleterre, Wilson fait, sous l'étiquette socialiste, la politique que ferait à sa place les conservateurs, et le mouvement syndical anglais appuie la politique intérieure et extérieure de son «parti» au pouvoir.

Le travaillisme, c'est la fin d'un mouvement ouvrier autonome et la transformation d'une organisation de revendications et, éventuellement, de gestion, en un organisme de parti et d'État destiné à justifier et à faciliter la continuation de l'exploitation de l'homme par l'homme, sous l'étiquette «socialiste».

## **Les syndicats en Algérie**

Entre les deux guerres, il existait en Afrique du nord un mouvement syndical faible mais imprégné de l'esprit révolutionnaire. Nombreux étaient les militants qui avaient fait leur classe en France et qui restaient fidèles à des principes qui avaient été ceux de la vieille C.G.T., la première, la grande. Mais le syndicalisme libre porte ombrage à tous les gouvernements, et en Algérie, aussitôt au pouvoir, Ben Bella disloqua l'organisation des travailleurs. Ses hommes pénétrèrent dans un congrès de l'U.G.T.A., en chassèrent les syndicalistes libres, installèrent aux postes clés des valets à la solde du parti. Aujourd'hui, Ben Bella paie lourdement son erreur. Servile et sans ressort, l'organisation ouvrière a perdu la confiance des masses, elle n'est plus qu'une organisation aux ordres. Impuissante à revendiquer elle a été également dans l'impossibilité de réagir lorsque, à son tour, Ben Bella fut chassé par les militaires.

C'est là une grande leçon à méditer. En cassant l'organisation syndicale, Ben Bella a jugulé la revendication mais il a aussi détruit la seule force qui aurait pu s'opposer au coup de force de Boumedienne. Habitué à aller aux ordres sous l'ancien régime, les fonctionnaires syndicaux installés par feu le F.L.N. continueront à aller prendre leur consigne auprès des nouveaux maîtres. Cette leçon, Bourguiba ferait bien de la méditer s'il ne veut pas que la Tunisie connaisse des jours difficiles.

## **Les Comités d'entreprise**

Le gouvernement vient de faire voter une loi sur les Comités d'entreprise. Il est bien connu que les Comités d'entreprise n'ont jamais fonctionné réellement et qu'ils se sont rapidement transformés en comités de gestion des fonds sociaux mis à leur disposition par l'entreprise. Leurs moyens étaient faibles mais nous devons convenir que les militants syndicaux n'ont pas fait grand-chose pour leur donner ce caractère de contrôle de la gestion qui était le leur. Aujourd'hui on entend renforcer ce contrôle qui, en fait, fut rarement exercé. C'est un cadeau empoisonné que les travailleurs doivent refuser.

Si le Comité n'est pas gestionnaire et s'il se contente du contrôle, et même si la fréquence du contrôle

augmente, alors le comité perd sa raison d'exister, il se transforme en un organisme chargé de conseiller le patron, de lui éviter des erreurs. Il devient un outil de collaboration et de justification du système et par sa présence même et surtout s'il modère les prétentions de la direction, il affirme la pérennité du système.

Les Comités d'entreprise existent. Leur prétention doit se borner à administrer les fonds sociaux, à réclamer l'augmentation de leur budget et, éventuellement, si ils en ont la possibilité, ce qui est douteux, à préparer la gestion directe et totale de l'entreprise par les travailleurs.

Voici à la hâte et sans grande cohésion, trois sujets d'actualité qui par leur importance demanderaient un plus long développement. Ils nous démontrent que l'essentiel du syndicalisme dépasse la revendication. Les nécessités de la mise en pages ne nous ont pas permis de leur donner l'ampleur souhaitable. Nous y reviendrons.

**Maurice JOYEUX,**  
*Montluc.*

---